



LES AIDES SOCIALES DE LA
COLLECTIVITÉ
TERRITORIALE
DE MARTINIQUE



AIDES SOCIALES AIDES SOCIALES



SOMMAIRE

Service Sociale d'aide aux étudiants	5
Fond d'aide aux jeunes (FAJ)	6
Service Social de polyvalence de secteur	9
Secours exceptionnels	10





DES ACTIONS EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS

SERVICE SOCIAL
D'Aides aux
ÉTUDIANTS

ÉCOUTE ET ACCOMPAGNEMENT

Proposer une écoute et un accompagnement tout au long de l'année.

MODALITÉS

- Saisine par l'Espace Etudiant, demande spontanée du jeune ou de sa famille, par courrier ou mail adressé au Président du Conseil Exécutif

POUR QUI ?

Les étudiants

- Tout Etudiant justifiant du statut d'étudiant (par une carte d'étudiant / certificat de scolarité post-bac),
- Etudiants de l'enseignement supérieur public et privé post-bac (Présentiel, correspondance) :
CPGE,
Université,
Secteur social et paramédical,
BTS, IUT, DUT,
Étudiants de l'enseignement supérieur public et privé en alternance post-bac.

NATURE DES AIDES

Proposer :

- une écoute,
- un accompagnement tout au long de l'année aux étudiants, sans limite d'âge,

Sur le plan :

- Social,
- Financier,
- Psychologique,
- Administratif,
- Accès aux droits afin de leur permettre de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions.

MONTANT DES AIDES

Si la situation financière du jeune nécessite une aide, le travailleur social peut **solliciter un secours DAS** prévu dans le cadre de la délibération cadre ou tout autre dispositif répondant aux besoins de l'étudiant.

Direction de l'Action Sociale (DAS)
0596 556 861

Hotel de la CTM
CS 30137 - 97201 Fort-deFrance Cedex
courrier@collectivitedemartinique.mq



DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSION- NELLE

FONDS D'
**Aides aux
JEUNES**

SECOURS | AIDES FINANCIÈRES ACCOMPAGNEMENT

Fonds d'aides urgent, individuel et collectif 

MODALITÉS

- Le FAJ Urgent
- Le FAJ Individuel
- Le FAJ Collectif

POUR QUI ?

Les jeunes

- De 18 à 25 ans,
- Qui connaissent de graves difficultés sociales et financières

NATURE DES AIDES

- Secours temporaires
- Aides financières individuelles
Transport,
Frais annexes à la formation
(matériel, frais d'inscription..),
Alimentation,
Hébergement,

Soutien au projet de santé,
Aide de première nécessité,
Aide exceptionnelle aux activités culturelles, sportives et de loisirs...)

ou collectives et qui font l'objet d'un engagement de la part des bénéficiaires.

- **Actions d'accompagnement pour projet d'insertion**, notamment pour accéder aux mesures d'aide à l'insertion sociale et professionnelle.

MONTANT DES AIDES

Le montant maximum :

1.000 € par trimestre et ne peut dépasser 2.400 € par jeune et par an (hors FAJ Collectif).

Mission locale nord (MILNORD)
0596 65 47 20

Mission locale centre (MILCEM)
0596 58 92 83

Mission locale sud (MILSUD)
0596 38 27 71

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE (DAS)
0596 55 68 61







DES MESURES EN FAVEUR DE L'INCLUSION

SERVICE SOCIAL DE
**POLYVALENCE
DE SECTEUR**

ÉCOUTE 
ÉVALUATION SOCIALE...
Entretiens, visites à domicile...

MODALITÉS

- Entretiens
- Visites à Domicile

POUR QUI ?

Toutes personnes en situation de précarité

NATURE DES AIDES

Proposées :

- une écoute,
- Évaluation sociale
- Orientation
- Accompagnement social
- Mobilisation du réseau de partenaires

En fonction du plan d'action établi, le service social peut solliciter des aides techniques ou financières.

MONTANT DES AIDES

Le plafond des secours est fixé dans le règlement territorial des secours et varie en fonction de la situation du demandeur

CONTACTS

Circonscription Centre 1

Pavillon Rochambeau - 5 rue Louis Blanc
97200 FORT-DE-FRANCE
0596.55.62.00

Circonscription Centre 2

Z.I de la Jambette Immeuble LAROC
97232 LAMENTIN
0596.80.15.89

Circonscription Nord Atlantique

0596.80.15.20

Circonscription Sud Atlantique

Rue Jean Jaurès
97280 LE VAUCLIN
0596.80.70.70

Circonscription Nord Caraïbe

Immeuble Valentin
Avenue des Droits de l'Enfant
97221 LE CARBET
0596.80.10.67

Circonscription Sud Caraïbe

C.M.S. SAINTE-LUCE
Allée des cocotiers
97228 SAINTE LUCE
0596 62 17 19



DES MESURES EN FAVEUR DE L'INCLUSION

Secours EXCEPTIONNELS

AIDES À LA MOBILITÉ 
FORMATIONS | ACCÈS AUX DROITS

MODALITÉS

- Les secours exceptionnels
- Les secours aux victimes de calamités ou d'incendie

POUR QUI ?

- Les personnes en situation de précarité
-
- Jeunes de plus de 21 ans en rupture sociale et familiale

NATURE DES AIDES

Proposées :

- Financement de dépenses de Santé, de Logement et Hébergement
- Accès aux droits
- Dettes diverses (hors amendes ou dettes fiscales ou professionnelles)
- Aide à la mobilité (hors participation de LADOM)

- Formation des étudiants à l'étranger (stages)
- Études supérieures spécifiques
- Aide à la réalisation d'un projet professionnel
- Sinistre de l'habitation principale
- Calamités
- Dispositifs exceptionnels

MONTANT DES AIDES

Le plafond des secours est fixé dans le règlement territorial des secours et varie en fonction de la situation du demandeur

CONTACTS

Direction de l'Action Sociale (DAS)

Référente

Colette AGESILAS

colette.agesilas@collectivitedemartinique.mq







LES AIDES SOCIALES À LA
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
DE MARTINIQUE